

Technicien du spectacle vivant et de l'évènementiel

Version au 3 juillet 2023
Planning soumis à des modifications

PLANNING DE L'ALTERNANCE 2024 – 2025

Périodes	Lieu	Durée	Précisions
Du 25 septembre au 6 octobre 2023	Centre de formation	2 semaines (70 heures)	Regroupement N° 1
Du 7 au 22 octobre 2023	Entreprise	2 semaines	x
Du 23 octobre au 3 novembre 2023	Centre de formation	2 semaines (63 heures)	Regroupement N° 2 (1 ^{er} novembre férié)
Du 4 au 19 novembre 2023	Entreprise	2 semaines	x
Du 20 novembre au 1 ^{er} décembre 2023	Centre de formation	2 semaines (70 heures)	Regroupement N° 3
Du 2 décembre 2023 au 18 février 2024	Entreprise	11 semaines	x
Du 19 février au 1 ^{er} mars 2024	Centre de formation	2 semaines (70 heures)	Regroupement N° 4
Du 2 mars au 14 avril 2024	Entreprise	6 semaines	x
Du 15 au 26 avril 2024	Centre de formation	2 semaines (70 heures)	Regroupement N° 5
Du 27 avril au 2 juin 2024	Entreprise	5 semaines	x
Du 3 au 14 juin 2024	Centre de formation	2 semaines (70 heures)	Regroupement N° 6
Du 15 juin au 8 septembre 2024	Entreprise	12 semaines	x
Du 9 au 20 septembre 2024	Centre de formation	2 semaines (70 heures)	Regroupement N° 7
Du 21 septembre au 20 octobre 2024	Entreprise	4 semaines	x
Du 21 au 25 octobre 2024	Centre de formation	1 semaine (35 heures)	Regroupement N° 8

Du 26 octobre au 1 ^{er} décembre 2024	Entreprise	5 semaines	x
Du 2 au 13 décembre 2024	Centre de formation	2 semaines (70 heures)	Regroupement N° 9
Du 14 décembre 2024 au 26 janvier 2025	Entreprise	6 semaines	x
Du 27 janvier au 7 février 2025	Centre de formation	2 semaines (70 heures)	Regroupement N° 10
Du 8 février au 2 mars 2025	Entreprise	3 semaines	x
Du 3 au 14 mars 2025	Centre de formation	2 semaines (70 heures)	Regroupement N° 11
Du 15 mars au 13 avril 2025	Entreprise	4 semaines	Semaine de révisions du 31 mars au 4 avril
Du 14 au 25 avril 2025	Centre de formation	2 semaines (56 heures)	Regroupement N° 12 Examens les 18-23-24-25 avril 2025
Du 26 avril au 26 mai 2025	Entreprise	4 semaines	x
Les 27 et 28 mai 2025	Centre de formation	2 jours (14 heures)	Regroupement N° 13 Examens (oral) les 27-28 mai 2025

Total heures de formation : 798 heures

Durée totale de la formation en CFA	21 semaines soit 766 heures
Durée en entreprise (minimale)	65 semaines soit 2156 heures
<p>Une semaine de congés pour révision est prévue du 31 mars au 4 avril 2025 (article L6222-5 du Code du travail).</p> <p>Les autres congés légaux sont fixés par la structure d'accueil durant les périodes en entreprise (2,5 jours par mois travaillés).</p>	
<p>Le contrat d'apprentissage doit impérativement contenir les périodes de formation (du 25/09/2023 au 30/05/2025).</p>	
<p>Le contrat de travail peut débuter plus tôt (à partir du 11/09/2023) et se terminer plus tard (jusqu'au 15/06/2025).</p>	